

TUNINVEST SICAR
Remboursement de la réduction du capital

Suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de TUNINVEST SICAR qui s'est tenue le 17 Juin 2011, de réduire la valeur nominale d'un (1) dinar par action et du fait que les formalités juridiques ont été accomplies, La société TUNINVEST SICAR informe ses actionnaires que la date de remboursement est fixée pour le **Jeudi 28 juillet 2011.**